

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 13 Jan 99
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques Lefere
Administrateur délégué
CPEONS

Rue des Halles, 13
1000 Bruxelles

Ref.: VS / Dossier pédagogique 2519

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

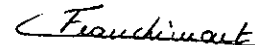
Unité de formation : PRATIQUE DU BALISAGE - CONVENTION
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE
 TRANSITION
Code Référence : 322402U11X1
Domaine : 302 Construction-SE:construction,équipement du bâtiment

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



Christelle FRANCHIMONT

Attachée

G. Schmit

25/94

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau:

- (1) Communauté française
- (1) Libre-confessionnel
- Provincial et communal
- (1) Libre-non-confessionnel

Identité du responsable pour le réseau: J. LEFERE, Administrateur-délégué - CPEONS

Date et signature: 03.10.98

2. Intitulé de l'unité de formation:
PRATIQUE DU BALISAGE - CONVENTION

CODE DE l'U.F. (3):	3224 02 011x1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	302
---------------------	---------------	----------------------------------	-----

3. Finalités de l'unité de formation: Reprises en annexe n° 1 de ..1.. page(s)

4. Capacités préalables requises: Reprises en annexe n° 2 de ..1.. page(s)

5. Classement de l'unité de formation:

- (1) Enseignement secondaire de:
 - (1) transition
 - (1) inférieur
- (1) qualification
- (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court
- (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de la section de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil Supérieur:

Signature du Président du Conseil supérieur:

- 6. Caractère occupationnel:** (1) oui (1) non
- 7. Constitution des groupes ou regroupement:** Repris en annexe n° 3 de ..1.. page(s)
- 8. Programme du(des) cours:** Repris en annexe n° 4 de ..2.. page(s)
- 9. Capacités terminales:** Reprises en annexe n° 5 de ..1.. page(s)
- 10. Chargé(s) de cours:** Repris en annexe n° 6 de ..1.. page(s)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'Administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation: (3) 322402U11X1	Code du domaine de formation: (4) 302
--	--

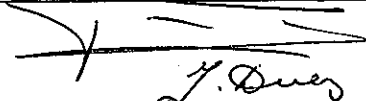
11. Horaire minimum de l'unité de formation:
Horaire minimum:

<u>1. Dénomination du(des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Technologie du balisage	CT	B	16
Travaux pratiques et méthodes de travail	PP	L	64
2. Part d'autonomie	XXXXXXXXXX	P	20
		Total des périodes	100

12. Réserve au Service d'inspection:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique[annexe(s) éventuelle(s)]:

Neant Le 4.12.1998



b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique:

ACCORD PROVISOIRE

~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:



A. COLLINET
INSP. COORD.

11 DEC. 1998

Date:

Signature:

- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'Administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
- (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
- (6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

PRATIQUE DU BALISAGE - CONVENTION

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

FINALITES GENERALES

Conformément à l'article 7 § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir et de mettre en oeuvre les capacités, attitudes et aptitudes indispensables à la pratique du balisage, afin de réaliser sur le terrain des itinéraires permanents de circulation conformes aux normes édictées par la Région Wallonne et selon les cahiers des charges et plans établis par les services administratifs compétents.

En outre, la formation contribuera à développer son sens de l'organisation, de l'autonomie et du respect des normes de sécurité et d'hygiène.

PRATIQUE DU BALISAGE - CONVENTION

CAPACITES PREALABLES REQUISES

CAPACITES

1.1. EN FRANCAIS

L'élève doit être capable de :

- Lire et comprendre un message simple lié à la vie quotidienne, plus précisément :

⇒ lire couramment, avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation ;

⇒ répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites.

- S'exprimer oralement et par écrit :

Produire des énoncés variés (informatifs, narratifs) au message simple mais clair.

⇒ A l'oral, le débit sera fluide, la prononciation correcte.

⇒ L'écrit respectera les règles fondamentales d'orthographe, la ponctuation (.:?), les majuscules, l'écriture sera lisible.

1.2 EN MATHEMATIQUE

L'élève doit être capable de :

- maîtriser le système de numération en base 10 ;
- opérer sur les nombres naturels entiers et décimaux (addition, soustraction, multiplication et division) ;
- calculer les produits de deux nombres naturels inférieurs à 10 ;
- reconnaître et différencier les solides et les figures planes simples ;
- reconnaître et différencier les mesures de longueur, d'aire, de volume, de capacité ;
- déterminer la distance entre deux points, entre deux droites ;
- à partir de dimensions imposées tracer, aux instruments, des figures géométriques.

TITRE(S) POUVANT EN TENIR LIEU

Le Certificat d'Etudes de Base.

09/10/1998

ANNEXE 3

PRATIQUE DU BALISAGE - CONVENTION

**RECOMMANDATIONS POUR LE DEDOUBLEMENT OU LE
REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

PRATIQUE DU BALISAGE - CONVENTION**PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION****1. EN TECHNOLOGIE DU BALISAGE :**

L'étudiant sera capable, de manière autonome, de :

- identifier et définir les principaux termes techniques ou appellations spécifiques en rapport avec le balisage et les Administrations concernées ;
- reconnaître et identifier les principaux sigles, logos et symboles utilisés en cartographie afin de pouvoir lire et interpréter une carte topographique ;
- identifier et décrire succinctement les éléments constitutifs d'un dossier en vue de la réalisation d'un itinéraire balisé et les procédures d'introduction de celui-ci ;
- identifier et caractériser les signes normalisés habituellement utilisés lors du balisage ;
- définir les avantages et inconvénients des différents matériaux utilisés ;
- identifier et caractériser :
 - les différents types de balises ;
 - les matériaux utilisés ;
 - les éléments de mise en page ;
 - les techniques d'implantation :
 - sur supports existants (clouage sur arbre, cerclage, collage, peinture) ;
 - sur supports spécifiques (utilisation des pieux, attache des balises) ;
 - les principaux éléments de balisage ;

2. EN TRAVAUX PRATIQUES ET METHODES DE TRAVAIL :

L'étudiant sera capable, face à des situations concrètes et de manière autonome, de :

- utiliser à bon escient les signes normalisés pour les piétons, les cavaliers, les cyclistes, les fondeurs ainsi que les signes complémentaires relatifs aux itinéraires d'accès, de liaison ou d'évitement temporaire et les couleurs correctes ;
- mesurer des distances, construire un angle, jalonner et réaliser un alignement ;
- réaliser différents types de balises (panneaux de départ, balises directionnelles, balises toponymiques, ...) ;
- utiliser les supports habituels (bois, métal, forex, ...) et les mettre en page par les méthodes conventionnelles (gravure, lettrage, sérigraphie, ...) ;
- utiliser les principales techniques d'implantation et plus particulièrement :
 - sur des supports existants :
 - clouer sur arbre ;
 - cercler ;
 - coller ;
 - peindre ;

PRATIQUE DE BALISAGE - CONVENTION

- sur des supports spécifiques :
 - réaliser ces supports ;
 - positionner ceux-ci ;
 - fixer les balises sur les supports ;
- protéger et entretenir le balisage;
- maintenir la qualité des sites.

PRATIQUE DU BALISAGE - CONVENTION

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, à partir d'une situation concrète, de manière autonome, dans le respect des consignes, l'étudiant sera capable de:

- choisir la technique d'implantation et les supports les plus adéquats ;
- réaliser les balises selon les critères retenus ;
- positionner celles-ci.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera notamment tenu compte des critères suivants :

- exactitude des termes techniques utilisés ;
- adéquation des choix techniques pour la réalisation du travail ;
- soin et finition du travail ;
- capacité à s'intégrer dans une équipe ;
- esprit d'initiative.

09/10/1998

ANNEXE 6

PRATIQUE DU BALISAGE - CONVENTION

PROFIL DU(DES) CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant